



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 24 septembre 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 69
Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Catherine MINAUX	Madame Brigitte POPARD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Nouredine ACHERIA
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Philippe NEYRAUD
Madame Céline TONOT	Madame Mélanie BALSON	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Isabelle PASTEUR	Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Isabelle BARDIN
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Christine MARTIN	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Brigitte CHAVANCE
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur François DESEILLE	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Madame Valérie GRANDET
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Denis GUVENATAM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Moulay JELLAL
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur Christophe AVENA	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Laurent GOBET	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Thierry COUDERT	Madame Manuella SCHAEFFER
Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Mélanie FORTIER	Monsieur Fabian RUINET
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Régis PETITBOULANGER	
	Monsieur Lionel SANCHEZ	

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Jordane GALLOIS
	Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Madame Aziza AGLAGAL pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Catherine MINAUX
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
	Monsieur Sebastien KENCKER pouvoir à Monsieur Axel SIBERT
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, SOLIDARITES ET URBANISME
Adhésion au Conseil local en santé mentale Franco BASAGLIA

Face à la progression des besoins en matière de santé mentale, les collectivités territoriales sont appelées à jouer un rôle croissant dans ce domaine, notamment en matière de prévention, de réduction des inégalités d'accès aux soins et d'inclusion sociale des personnes concernées.

Sur le territoire de l'agglomération dijonnaise, la santé mentale est identifiée comme un enjeu partagé par les acteurs locaux.

Elle constitue ainsi un axe d'intervention du Contrat Local de Santé 2024-2028 de Dijon métropole, qui se traduit par la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et le déploiement d'une équipe mobile d'intervention à domicile.

Par ailleurs, l'association Conseil Local de Santé Mentale Franco Basaglia, créée en 2011, regroupe aujourd'hui neuf communes, dont sept situées sur l'agglomération dijonnaise (Chenôve, Chevigny-Saint-Sauveur, Longvic, Neuilly-Crimolois, Quetigny, Saint-Apollinaire, Sennecey-lès-Dijon).

Elle s'inscrit dans le réseau des quelques 300 Conseils Locaux de Santé Mentale existants en France. Ces instances constituent des plateformes territoriales de concertation associant élus, professionnels de santé, acteurs sociaux et médico-sociaux usagers et plus largement l'ensemble des partenaires concernés par les problématiques de santé mentale.

L'association se compose de représentants des communes adhérentes, des établissements de santé, des services de l'État, des structures sociales et médico-sociales, des bailleurs sociaux, ainsi que des associations des usagers et des familles.

Ses statuts prévoient que le Conseil Local a pour objet notamment de renforcer le partenariat, la coordination et la coopération entre les acteurs concernés par la santé mentale, de lutter contre la stigmatisation et de favoriser la prévention, l'information et la formation. Il contribue à cette dynamique notamment par l'organisation d'actions et de rencontres entre les partenaires.

Ces objectifs rejoignent directement les orientations du volet santé mentale du Contrat Local de Santé de Dijon Métropole et justifient le développement d'une collaboration renforcée afin de favoriser la déclinaison opérationnelle des fiches actions concernées.

Cette collaboration pourra notamment porter, dans le respect des compétences et responsabilités propres à chaque partenaire, sur la mobilisation et la mise en réseau des acteurs, l'animation de groupes de travail, la contribution à la définition et au suivi des actions, l'organisation de temps de rencontre, d'information ou de formation ainsi que sur l'évaluation des actions conduites dans le cadre du volet santé mentale du Contrat Local de Santé.

Dans ce contexte, Dijon métropole est sollicitée pour apporter un soutien financier à hauteur de 15 000 €, au titre d'une subvention globale de fonctionnement pour l'exercice 2026.

Cette participation viendra soutenir les actions conduites par l'association et le développement de nouvelles initiatives.

Elle renforcera également la dynamique partenariale entre les acteurs du territoire, permettant ainsi de structurer une réponse concertée face aux enjeux de santé mentale, en cohérence avec les orientations du Contrat Local de Santé 2024-2028.

Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** une subvention de 15 000 € à l'association Conseil Local de Santé Mentale Franco Basaglia selon les modalités précisées dans la convention jointe en annexe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration du dossier ;

- **de dire** les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN POUR : 84

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

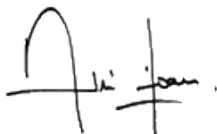
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATION(S)

Le 26 septembre 2026

Antoine HOAREAU

Secrétaire de séance



Le 25 septembre 2026

François REBSAMEN

Président de Dijon métropole

